



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00
A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2017

Exécutoire le : 18 JUIL. 2017

Affichée le : 18 JUIL. 2017

Visée le : 18 JUIL. 2017

MARCHES PUBLICS

Marché n°2013-31 : Services et prestations de télécommunications **Lot 1 : téléphonie fixe, mobile et internet** **Avenant n°1**

Par marché de fournitures et services en date du 22/10/13, la CALB a confié à l'entreprise ORANGE / France Telecom, domiciliée à Lyon, 141 cours Gambetta, la fourniture de prestations de services de télécommunications.

Ce marché a été passé en groupement de commandes avec la ville d'Aix les Bains, l'Office du tourisme d'Aix les Bains ainsi que le CCAS d'Aix les Bains.

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum de 4 ans, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe – mobile et internet
- Lot 2 : accès internet isolé
- Lot 3 : téléphonie fixe classique et divers

L'avenant n°1 ajoute un nouveau prix unitaire au lot n°1, concernant un abonnement internet fibre optique de 100 M, nommé Business Internet 100Mbps/s, pour un montant mensuel de 2 208 € HT.

Cet avenant n'implique aucun impact financier sur le marché initial, qui demeure sans minimum ni maximum.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 du marché n°2013-31,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2013-31 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Communauté d'Agglomération
du Lac du Bourget**

**Services et prestations de télécommunication
lot 1 : téléphonie fixe, mobile et internet**

**AVENANT N°01
Au marché de fournitures et services n°2013/31**

Article 1 Titulaire du marché :

Par marché de fournitures et services en date du 22/10/13, la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget a confié à l'entreprise ORANGE / France Telecom, domiciliée AE Rhône Alpes Auvergne, 141 cours Gambetta 69424 Lyon cedex 03, la fourniture de prestations de services de télécommunications.

Ce marché a été passé en groupement de commandes avec la ville d'Aix les Bains, l'Office du tourisme d'Aix les Bains ainsi que le CCAS d'Aix les Bains.

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minium ni maximum de 4 ans, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Article 2 Objet de l'avenant :

Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires :

Un abonnement internet fibre optique de 100 M, nommée Business Internet 100Mbits/s, l'offre initiale se limitant à 10 Mbits/s.

Un nouveau prix est donc ajouté au BPU, dans la partie « Services d'accès internet – Lot 1 » :
« Autres types d'accès Internet Business Internet Always On 100 Mbps sur FO » : 2 208 € HT/ mois.

Article 3 Nouveaux prix

Pas d'impact financier du présent avenant sur le marché initial.

Article 4 : Impact financier des opérations complémentaires

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A
Le
Le titulaire du marché,

A
Le
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,
Jean Guy MASSONNAT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2013-31 - Services et prestations de télécommunications - Lot n.1 : téléphonie fixe, mobile et internet - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1953 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1953-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires